



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du vendredi 17 février 2012

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.5, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 10.1, 10.2, 10.3, 10.4, Motion, 4.1. (Le rapport 3.4 a été retiré de l'ordre du jour).

La séance est ouverte à 19h45 et levée à 22h45.

Étaient présents : **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERO **Avanne-Aveney :** M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** M. Eric ALAUZET (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (à partir du rapport 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (à partir du rapport 1.1.1), M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 1.1.1), Mme Martine JEANNIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Christophe LIME (à partir du rapport 1.1.1), M. Michel LOYAT, M. Jacques MARIOT, M. Frank MONNEUR, Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT (jusqu'au rapport 1.1.1), M. Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1), Mme Corinne TISSIER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL **Busy :** M. Philippe SIMONIN **Chaleze :** M. Christophe CURTY (à partir du rapport 1.1.1) **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT (représenté par M. Francis MISSEMER), M. Raymond REYLE (représenté par Mme Jocelyne IWASINTA) **Champagny :** M. Claude VOIDEY **Châtillon-le-Duc :** M. Philippe GUILLAUME **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Deluz :** Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) **Ecole-Valentin :** M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (représenté par Mme Brigitte ANDREOSSO) **Fontain :** M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Gennes :** Mme Maryse MILLET **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Jean PIQUARD **La Vèze :** M. Jacques CURTY **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, M. Robert POURCELOT **Marchaux :** M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montfaucon :** M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, M. Gérard VALLET **Nancray :** M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** M. Bernard BOURDAIS **Osselle :** M. Jacques MENIGOZ (représenté par Mme Danielle GIRARDOT) **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) **Roche-lez-Beaupré :** M. Stéphane COURBET (à partir du rapport 1.1.1) **Saône :** Mme Maryse BILLOT, M. Alain VIENNET **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH **Torpes :** M. Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** M. Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Mme Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.1).

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Patrick BONTEMPS, M. Yves-Michel DAHOU, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HINCELIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT **Beure :** M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC, M. Roland DEMESMAY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux :** M. Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins :** M. Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chernaudin :** M. Bruno COSTANTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crète :** M. Gérard GALLIOT, M. Jean-Pierre PROST **François :** Mme Françoise GILLET, M. Claude PREIONI **Grandfontaine :** M. Laurent SANSEIGNE **Larnod :** Mme Gisèle ARDIET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Miserey-Salines :** M. Denis JOLY **Montferrand-le-Château :** M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pelousey :** M. Claude OYTANA **Pirey :** M. Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jean-Pierre ISSARTEL **Routelle :** M. Claude SIMONIN **Serre-les-Sapins :** M. Christian BOILLEY **Thoraise :** M. Jean-Michel MAY **Vorges-les-Pins :** M. Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : D. PARIS

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU, YM. DAHOU, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, L. HAKKAR (à partir du rapport 1.1.2), V. HINCELIN, S. JOLY (à partir du rapport 1.1.1), JS. LEUBA (à partir du rapport 1.1.2), C. MICHEL, M. OMOURI (à partir du rapport 1.1.1), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport 0.1), MN. SCHOELLER, C. THIEBAUT, R. DEMESMAY, C. BOTTERON, JM. ROTH, F. GILLET, C. PREIONI, S. MONLLOR, M. COTTINY, P. BELUCHE, C. OYTANA, J.M. BOUSSET, J.M. MAY.

Mandataires : F. MONNEUR, E. DUMONT, JP. GOVIGNAUX, N. WEINMAN, J. PANIER, S. WANLIN, JC. ROY (à partir du rapport 1.1.2), B. CYPRIANI, C. LIME (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL (à partir du rapport 1.1.2), N. BODIN, P. BONNET (à partir du rapport 1.1.1), M. LOYAT, J. MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), JL. FOUSSERET, C. DEVESA, F. LOPEZ, P. GUILLAUME, C. VOIDEY, JY. PRALON, D. PARIS, JM. CAYUELA, G. BAULIEU, B. BOURDAIS, C. BARTHELEY, JM. FAIVRE, R. DEMESMAY.

Délibération n°2012/001633

Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2012 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de Développement Durable

**Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2012 -
Rapport sur la situation du Grand Besançon
en matière de Développement Durable**

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le décret n°2011-687 du 17 juin 2011 portant engagement national pour l'environnement prescrit aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable et de le présenter à l'exécutif préalablement au vote du Budget.

Le présent rapport détaille donc les actions menées en 2011 par le Grand Besançon, dans le cadre de ses politiques publiques comme de la gestion de son patrimoine, et qui concourent aux 5 finalités du développement durable telles que définies par le Code de l'environnement.

I. Introduction

Le Grenelle de l'Environnement et le décret du 17 juin 2011 imposent aux collectivités de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable à présenter préalablement au vote du Budget. Ce rapport doit comporter une présentation et une analyse des éléments suivants au regard des 5 finalités du développement durable (cf. ci-dessous) :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité,
- le bilan des politiques publiques, des orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire.

Il doit par ailleurs analyser les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble des actions, politiques publiques et programmes.

Sensibilisée très tôt à l'avenir de son territoire, soucieux de la qualité de vie, convaincu de la nécessaire rupture avec une économie de gaspillage, le Grand Besançon a engagé une politique et des actions traduisant sa volonté d'être un acteur majeur du développement durable sur son territoire. Cette volonté s'affiche non seulement dans les politiques publiques mais également dans la mise en œuvre et le management des agents.

Les thématiques suivantes seront abordées dans ce rapport ; elles correspondent aux 5 finalités du développement durable telles que définies par le Code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Par délibération du 16 décembre 2010, le Grand Besançon a validé son Agenda 21, faisant suite à la Charte de l'Environnement. Ce programme d'actions en faveur du développement durable a été élaboré sur la base de réunions de concertation thématiques organisées dans l'agglomération :

- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- soutien aux filières environnementales et à l'économie sociale.

Il regroupe 280 actions portées par le Grand Besançon, la Ville de Besançon, le SYBERT et ATMO Franche-Comté qui feront l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation. Ses 3 grands objectifs sont de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- préserver les ressources naturelles, valoriser les ressources locales,
- agir solidairement.

L'animation de l'Agenda 21 est assurée par un Comité de pilotage commun entre la Ville de Besançon et le Grand Besançon.

Un travail s'engage pour 2012 en termes de prospective et de stratégie, ce qui permettra d'actualiser les politiques publiques à moyen et long terme. Cette démarche sera l'occasion d'intégrer davantage encore l'approche de développement soutenable.

Ce travail sera aussi l'occasion d'associer le Conseil de Développement Participatif. En effet, le Grand Besançon développe avec cet outil une approche de démocratie participative.

II. Lutte contre le changement climatique

Le Grand Besançon est signataire de la Convention des Maires qui vise à dépasser les 3x20 en 2020. Afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est engagé à tenir, le Grand Besançon sera appelé à valider, dès février 2012, son 1^{er} Plan Climat Energie Territorial. Ce PCET s'appuie sur un diagnostic territorial réalisé en 2008, ainsi que sur une démarche de concertation menée en 2010 auprès des acteurs économiques, associatifs et des habitants du Grand Besançon. L'impact attendu de ce PCET est estimé en réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Les objectifs fixés sont d'atteindre et dépasser les 3 x 20 en 2020 (comme signé dans la Convention des Maires), de valider un programme d'actions chiffré pour 2012-2014 en février 2012, puis d'améliorer la démarche pour le plan d'actions 2015-2020. Après les phases de concertation menées en 2010, 2011 a été consacrée à la rédaction du plan d'actions 2012-2014 du Grand Besançon pour validation en février 2012.

Les principales actions du programme 2012-2014 sont les suivantes :

- Habitat : mise en place de subventions à la rénovation énergétique du parc de logements existants,
- Transports : articulation des politiques de transports en commun, parking-relais, modes non motorisés (...) autour du futur Tramway,
- Déchets : mise en place de la redevance incitative,
- Patrimoine propre : diagnostic énergétique du patrimoine du Grand Besançon,
- Mobilisation des acteurs : signature d'une charte des acteurs du territoire et préfiguration d'une Agence Locale de l'Energie.

Parallèlement, une démarche d'évaluation est lancée avec la labellisation Cit'ergie : ce label récompense la politique énergie-climat de collectivités européennes, notamment allemandes, suisses, autrichiennes et françaises. Besançon a été une des 1^{ères} villes labellisées Cit'ergie en France et le Grand Besançon une des 1^{ères} agglomérations labellisées Cap Cit'ergie, en décembre 2007. Le Grand Besançon vise l'obtention du label en 2012. Cit'ergie a pour but d'apporter un appui méthodologique et opérationnel pour la mise en œuvre d'une politique énergétique ambitieuse et de contribuer à un processus d'amélioration continue.

Le Grand Besançon agit sur 3 leviers essentiels détaillés ci-dessous :

- la mise en place de politiques publiques : transports, habitat, déchets...,
- l'exemplarité de la collectivité sur son patrimoine,
- l'animation territoriale.

A/ Mise en place de politiques publiques

Les transports en commun du Grand Besançon sont organisés autour d'un réseau urbain interne à la ville centre et d'un réseau périurbain desservant les communes périphériques.

Le réseau Ginko transporte 90 000 voyageurs par jour soit environ 45 000 personnes.

Le Grand Besançon fait partie, dans la catégorie agglomération entre 100 000 et 200 000 habitants, des meilleurs réseaux de transport en commun, soit 140 voyages/an/habitant.

1. Réalisation d'un tramway

Les transports en commun représentent 14 % des déplacements motorisés au sein de l'Agglomération et 20 % des déplacements motorisés internes à Besançon.

Dans sa stratégie de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre, le Grand Besançon vise en 1^{er} lieu la réduction de l'usage individuel de l'automobile. A l'échelle d'une ville comme Besançon, le développement d'un réseau TC performant nécessite de pouvoir s'appuyer sur des axes lourds en sites propres, cadencés et à partir desquels les réseaux de transport et de rabattement des voitures peuvent s'articuler.

Le Grand Besançon a donc fait le choix de réaliser une 1^{ère} ligne de tramway sur l'Agglomération bisontine de 14,5 km dans Besançon, suivant un tracé axial ouest-est (Hauts de Chazal à Chalezeule), avec une antenne vers la gare Viotte. Elle comportera 31 stations avec un objectif de 46 000 voyageurs par jour en 2020.

Le lancement effectif des travaux du tramway s'effectuera en 2012 pour une mise en service en 2015.

2. Poursuite de réalisations pour le développement des modes doux

L'usage de ces modes représente environ 29 % des déplacements des Grands Bisontins avec une nette prédominance de la marche (27,4 %) par rapport au vélo (1,3 %).

La politique vélo bénéficie d'un développement dans l'Agglomération du Grand Besançon à la suite de l'adoption du Schéma Directeur Cyclable d'agglomération en 2005.

Le schéma directeur identifie 150 km de pistes cyclables d'intérêt d'agglomération et qualifiés de « structurants » dont 80 km qualifiés de « prioritaires », c'est-à-dire à réaliser dans un premier phasage.

En 2011, 8 km de ces pistes ont été réalisés. Il s'agit de poursuivre cette mise en œuvre.

3. Développement du partage de la voiture à travers le dispositif Autocité

La Ville de Besançon, le Grand Besançon, l'ADEME et Auto'trement ont lancé le service d'autopartage AutoCité Besançon le 16 mars 2010 sur la Ville de Besançon. Autocité est membre du réseau France-Autopartage, ce qui permet d'accéder à une voiture partagée dans une vingtaine d'autres villes.

AutoCité propose aujourd'hui 10 véhicules (8 citadines Peugeot 206+ et 2 utilitaires Peugeot bipper Tepee) en libre service disponibles 7j/7 et 24h/24, basés sur 8 stations de proximité implantées en centre-ville.

4. Un mode complémentaire au transport en commun : le co-voiturage

Une étude sur l'optimisation du covoiturage sur le Grand Besançon et au-delà a été réalisée au cours de l'année 2011 par un élève administrateur. Elle a permis de faire un inventaire des aires existantes sur les 59 communes et de les classer.

Notre politique, complète et optimale, en faveur du covoiturage devra s'appuyer sur 3 piliers :

- a. la sécurisation de la pratique : l'identification et l'aménagement des aires du covoiturage sur le territoire comme un premier niveau de réponse,
 - b. la mise en relation des covoitureurs : le renouvellement de la plateforme Internet va dans ce sens. Son animation et son fonctionnement apparaissent comme primordiaux pour entretenir et faire vivre cette pratique,
 - c. la sensibilisation : le développement du covoiturage passe par le changement de comportements et la démonstration des avantages des modes de déplacements alternatifs. Campagnes de communication et conseil en mobilité constituent des outils de 1^{er} ordre.
- Cette étude servira de base à une politique d'agglomération dès 2012.

5. Caractéristiques énergie climat des opérations de construction et de réhabilitation de l'habitat public

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon intervient en matière de financement des constructions de logements locatifs publics. Sur l'exercice 2011, la Communauté d'Agglomération a octroyé aux organismes HLM 1 185 266 € en faveur de 184 logements inscrits dans la programmation 2010 de droit commun (soit 1 opération de construction de niveau RT 2005, 8 opérations de niveau THPE, 5 opérations de niveau BBC et 3 opérations d'acquisition et d'amélioration localisées sur la Ville de Besançon et quelques communes périphériques).

Dans le cadre de sa délégation de compétence des aides à la pierre, le Grand Besançon a octroyé des agréments pour 123 logements locatifs publics. La programmation de droit commun en 2011 se compose donc de 10 opérations de construction de niveau BBC, 1 opération de niveau THPE et 1 opération en acquisition amélioration. On peut noter que les organismes HLM anticipent la prochaine application réglementaire de la RT 2012 en dépassant le niveau de performance énergétique exigé par le Grand Besançon (THPE).

Sur l'exercice 2011, le Grand Besançon a également participé au financement des opérations de reconstruction dans le cadre des Programmes de Rénovation Urbaine des quartiers des Clairs Soleils et Planoise (219 868,62 € ont été octroyés pour 5 opérations, soit 99 logements. 4 opérations sont de niveau THPE et 1 opération est de niveau BBC).

Enfin, en termes de réhabilitation des logements locatifs publics, 245 logements ont été aidés à hauteur de 30 411,97 € pour la prise en charge des diagnostics techniques (amiante, plomb, audit énergétique, étude thermique) préalables aux travaux, 4 060,42 € pour la prise en charge des Bilans Patrimoine Habitat et certification « Habitat Patrimoine », conformément à la convention de partenariat signée avec Cerqual Patrimoine, et 40 311,08 € pour le financement des travaux d'amélioration des logements et des communs (amélioration thermique, qualitative, de l'accessibilité). A noter que l'ensemble des travaux envisagés tendent à améliorer le niveau de performance énergétique des bâtiments (gain d'une classe pour des bâtiments en classe D ou C initialement).

B/ Exemplarité du patrimoine du Grand Besançon

1. La Cité des Arts

Depuis 2006, qui a vu la constitution du 1^{er} groupement de commandes entre les 3 collectivités, Communauté d'Agglomération, Ville de Besançon et Région, la Cité des Arts est en cours de construction. La 1^{ère} pierre a été posée le 4 février 2010.

La Cité des Arts est composée par :

- le Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), porté par le Grand Besançon,
- le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), porté par le Conseil Régional de Franche-Comté,
- les aménagements extérieurs, portés par la Ville de Besançon.

La réalisation des travaux prend en compte la qualité environnementale à toutes les étapes de la construction et notamment :

- énergie : réalisation de type « Effinergie 50 kWh/m²/an, 30 % d'énergie renouvelable locale (pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques), réseau de chaleur pour les bâtiments sur le site,
- eau : prise en compte du cycle de l'eau, valorisation des eaux pluviales,
- matériaux : analyse du cycle de vie et impacts sur la santé, matériaux à label environnemental,
- exigences spécifiques : traitement spécifique en matière acoustique, confort visuel, éclairage exigeant.

Une démarche de certification est en cours pour l'obtention des labels HQE et Bâtiment Basse Consommation Effinergie. A cela s'ajoute la préservation des hirondelles présentes sur le site, qui a nécessité l'installation d'hôtels à hirondelles.

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

5117

2. Installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du dépôt de bus de Planoise

Le Grand Besançon a passé un marché pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture terrasse du dépôt de bus de Planoise. Les travaux seront réalisés en 2012. L'installation devrait produire environ 29 000 kWh annuels.

C/ Animation territoriale

1. Appui aux communes pour la gestion énergétique de leur patrimoine

a/ Conseils en Orientations Energétiques

Le Grand Besançon a réalisé en 2011 une nouvelle série d'études de Conseil en Orientation Energétique dans les bâtiments communaux. Il a proposé aux communes un outil d'aide à la décision pour l'amélioration énergétique de leur patrimoine bâti.

32 bâtiments ont ainsi été analysés dans 13 communes de l'agglomération en 2011, ce qui fait suite à une première vague de 37 bâtiments dans 20 communes. Cette action est cofinancée par l'ADEME et la Région Franche-Comté.

b/ Conseil en énergie partagé

Afin de proposer un accompagnement dans la durée, le Grand Besançon a embauché en 2011 une conseillère en énergie mutualisée entre les communes. Chaque commune souhaitant bénéficier d'un accompagnement technique pour le suivi de ses consommations et l'amélioration énergétique de son patrimoine communal pourra signer la convention de mise à disposition du conseiller.

Les 1^{ères} analyses ont débuté cette année sur le patrimoine propre du Grand Besançon ainsi que sur quelques communes. Cette action est cofinancée par l'ADEME, la Région et le FEDER.

Les objectifs visés sont :

- l'économie d'énergie : l'objectif pour les communes est de récupérer sur leurs factures le coût du CEP,
- l'accompagnement des communes dans la gestion énergétique de leur patrimoine.

En 2012, le Grand Besançon prévoit de :

- suivre les travaux engagés par les communes à l'issue de ces COE,
- développer le Conseil en Energie Partagé,
- mettre en place un fonds d'aide aux communes pour l'isolation et les énergies renouvelables.

2. Appui et sensibilisation des habitants pour la gestion énergétique de leur patrimoine

140 familles actives engagées pour le climat, groupe d'acteurs rassemblé par la Ville de Besançon et le Grand Besançon, ont cette année bénéficié d'études énergétiques sur leur habitation. Un forum a également été organisé pour leur permettre de rencontrer les artisans et entreprises du bâtiment.

Les objectifs visés sont les suivants :

- mobiliser des habitants sur les enjeux climatiques, les former, les accompagner et les positionner comme relais pour la mobilisation sur le territoire,
- sensibiliser/former au moins 200 familles,
- accompagner ces dernières à la réduction d'au moins 10 % de leurs dépenses d'énergie.

Actuellement, 133 familles (59 familles de Besançon et 74 des autres communes du Grand Besançon) participent à cette opération, soit environ 450 habitants.

En 2012, le dispositif continue. Une recherche de nouvelles familles sera faite à partir d'une campagne de communication s'appuyant sur les familles inscrites dans le dispositif.

III. Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

A/ Cohésion sociale

1. Plan Local d'Insertion par l'Emploi

Le Grand Besançon s'est vu transférer en 2009 la compétence emploi et les outils d'intervention associés, dont le PLIE (plan local d'insertion par l'emploi), qui permet le financement d'actions permettant d'accélérer le retour à l'emploi de public cumulant des difficultés sociales, professionnelles et souvent financières.

En parallèle, la collectivité a développé depuis 2010 avec le service public de l'emploi et les acteurs économiques des modalités de recrutement permettant, pour tout projet de développement / création / implantation d'une entreprise sur le territoire de l'agglomération, d'identifier les besoins en main d'œuvre, d'accompagner l'entreprise dans la gestion des compétences dont elle dispose et de lui proposer, *via* des dispositifs d'accompagnement social et de formation, l'intégration de personnels sans qualification particulière.

De même, la CAGB veille à intégrer aujourd'hui dans tous ses marchés une clause d'insertion imposant un taux d'heure d'insertion au titre de la clause d'au moins 7 %. Cette démarche est fortement appuyée par le recrutement d'une chargée de mission qui en assure la promotion et accompagne sa mise en œuvre auprès de tous les services publics et des entreprises attributaires des marchés :

- au titre des marchés de travaux sur le projet de tramway, la CAGB a mis en œuvre cette politique d'insertion en imposant contractuellement, dans tous les marchés qui s'y prêtaient (aménagement de voirie, plateforme, travaux de construction...), une clause d'insertion dépassant les 7 %,
- au titre des marchés de travaux de la Cité des Arts, une clause d'insertion se traduit par la réservation de 7 % des heures de main d'œuvre, réparties par lot représentant 19 492 heures. En septembre 2011, 53,6 % des heures ont été réalisées.

Ainsi, le Grand Besançon a validé en 2010 une stratégie de développement économique volontariste. Les actions qui en découlent doivent répondre à la même finalité : contribuer à apporter de la valeur pour le territoire et ses habitants.

2. Tarification sociale du transport GINKO

Dans le cadre du réseau de transport public de l'agglomération bisontine, le réseau « GINKO », la gamme tarifaire proposée aux usagers présente une tarification sociale accessible notamment aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Cette tarification sociale, créée en 2007, a vocation à compléter de manière globale les politiques mises en œuvre par les 59 communes de l'Agglomération, au titre des compétences notamment de leurs CCAS, ou dans le cadre de la Mission Locale du Grand Besançon.

Par ailleurs, dans cette recherche de l'accessibilité pour tous, le réseau GINKO est accessible :

- sur l'ensemble des 59 communes du territoire, qu'elles fassent 80 ou 120 000 habitants,
- la gamme tarifaire est rigoureusement la même sur les communes périurbaines et dans la ville-centre (absence de zonage),
- le service dédié aux personnes à mobilités réduites (Ginko Access), service à la demande d'adresse à adresse, est opérationnel sur les 59 communes du Grand Besançon au même tarif que le reste du réseau GINKO.

Le Grand Besançon est un territoire dans lequel les habitants ont une communauté d'intérêt. Le réseau GINKO, à travers son offre de service accessible à tous les publics, avec des tarifs adaptés à tous les usages, a pour objectif d'assurer un lien social sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon et ainsi éviter l'exclusion de certaines populations.

En 2010 :

- 38 000 titres sociaux ont été distribués sur le réseau GINKO, toutes catégories confondues, dont 9 415 titres CMU,
- avec plus de 600 clients sur le service GINKO Access, soit une hausse de 11,6 % par rapport à 2009, ce sont 30 192 voyages qui ont été réalisés sur ce service au cours de l'année,
- ce sont globalement 23 946 000 voyageurs qui ont été transportés en 1 an sur le réseau GINKO, soit en moyenne 137 voyages par an et par habitant (moyenne nationale : 97 voyages/an/habitant).

En 2012, le Grand Besançon souhaite :

- proposer la création d'un titre social à l'unité, valable sur l'ensemble du réseau GINKO, en complément de l'offre actuelle composée exclusivement d'abonnements,
- dépasser les 35 000 voyages sur GINKO Access,
- augmenter la fréquentation du réseau GINKO.

3. Politique de la ville : les gens du voyage

a/ Création, aménagement et gestion de lieux d'accueil pour les gens du voyage

Le Grand Besançon gère 5 aires d'accueil sur le territoire intercommunal : une aire de 20 emplacements à Besançon, 3 aires de 5 emplacements à Pirey, Saône et Mamirolle et une aire dédiée aux grands rassemblements estivaux (permettant l'accueil simultané d'environ 90 caravanes) à Thise.

b/ Accompagnement social des familles accueillies

Le Grand Besançon promeut le développement des actions sociales à destination des usagers de ses aires. Dans ce cadre, la collectivité finance une association représentative des gens du voyage qui mène des actions d'accompagnement social (aide administrative, inscription au registre du commerce, aide à la création d'entreprise, passage du permis de conduire, aide à la recherche de logement, accompagnement à la santé, etc.). Ponctuellement, la CAGB missionne l'association sur un accompagnement renforcé des familles les plus en difficulté.

c/ Projet de création de terrains familiaux

Aujourd'hui, beaucoup des usagers des aires sont sédentaires et aspirent à un accueil de long terme tout en conservant le mode de vie en caravane. Les terrains familiaux constituent une réponse à cette nouvelle demande.

En proposant des lieux d'accueil dédiés aux voyageurs, en fournissant des réponses aux difficultés sociales rencontrées par ce public fragile, en répondant aux besoins de sédentarisation progressive des familles, le Grand Besançon travaille à une intégration réussie des voyageurs et à un mieux vivre ensemble entre sédentaires et voyageurs.

B/ Solidarités et coopérations territoriales

Les politiques menées par le Grand Besançon sont, pour la plupart, optimisées et renforcées par la mise en œuvre de coopérations à différentes échelles.

1. Le Centre Franche-Comté

Cette coopération territoriale de proximité qui se compose des territoires de Dole, Pontarlier, Vesoul, Lons-le-Saunier, Vesoul et Besançon vise à mieux organiser l'offre territoriale et à promouvoir un développement durable exemplaire de cet espace.

Au mois de novembre 2011, les territoires ont décidé de se constituer en pôle métropolitain avec pour ambition de faire du Centre Franche-Comté :

- un territoire aménagé (multipolaire, maillé par un réseau de communications, attractif sur le plan résidentiel),
- un territoire développé (économie, tourisme, culture),
- un territoire doté d'une gouvernance et d'une capacité à peser sur les enjeux stratégiques.

2. Coopération autour de l'axe Besançon-Dijon

En 2012, les Communautés d'Agglomération de Besançon et de Dijon constitueront un pôle métropolitain dans un espace interrégional.

Les trois domaines cibles sont les transports (connexion aux pôles urbains européens), l'économie (promotion à l'international), la recherche enseignement supérieur (financements nationaux) et certaines actions culturelles de dimension interrégionale.

3. La Métropole Rhin-Rhône

Le futur pôle métropolitain Centre Franche-Comté est complémentaire des échanges réalisés dans le cadre de la Métropole Rhin-Rhône.

Cet espace Rhin-Rhône permet des discussions et des mises en réseau entre agglomérations, régions, consulaires..., sur des opérations structurantes (infrastructures, aménagements, économie métropolitaine...), ce qui favorise l'émergence de projets.

4. Coopération avec la Suisse

Depuis 2010, le Grand Besançon mène une mission qui vise à développer la coopération avec la Suisse voisine et notamment le canton de Neuchâtel. Des partenariats dans le domaine des transports, de l'économie touristique et de la culture se dessinent et des actions concrètes ont été mises sur pied pour amorcer la coopération.

En 2011, plusieurs actions ont été initiées :

- une Carte Avantages Jeunes élargie à La Chaux-de-Fonds,
- élaboration d'une carte touristique des sites UNESCO sur cet espace de coopération.

IV. Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

A/ Schéma de Cohérence Territoriale

La réalisation d'un document de planification vise une gestion plus économe du foncier et la préservation des espaces naturels et des surfaces agricoles. Le SCoT fixe des principes communs d'urbanisation pour les communes de l'Agglomération et de 5 communautés périphériques dont près de la moitié des actifs travaillent à Besançon ou sa proche périphérie.

Le SCoT a été arrêté fin 2011 et ses objectifs sont les suivants :

- renforcer le développement autour des centralités urbaines,
- diminuer de 25 % la consommation foncière en amenant les communes à changer leurs pratiques et en les responsabilisant en matière d'urbanisation,
- augmenter les surfaces d'espaces naturels, agricoles et forestiers protégés,
- organiser le développement urbain autour des transports en commun pour favoriser une offre alternative à l'automobile.

Mise en œuvre :

- assistance auprès des communes pour les aider à transposer les orientations du SCoT sur leur commune en tenant compte de leurs spécificités (territoriales, sociales, économiques...),
- élaboration d'outils pédagogiques (modes d'emplois) facilitant la compréhension de cette transposition pour les élus et les bureaux d'études.

Résultats attendus :

- une réduction de la consommation foncière de 25 % sur l'ensemble des 133 communes à horizon 2035, tout en maintenant le rythme de développement actuel (+ 1 000 hab/an),
- 20 % d'espaces protégés (contre 5 % aujourd'hui) facilitant les circulations d'espèces et donc les adaptations au changement climatique,
- organisation du développement résidentiel au plus près des réseaux de TC facilitant un report modal et donc une baisse des émissions de GES et des sites d'emplois abaissant les longueurs de trajets domicile-travail.

Résultats obtenus : modification des projets communaux dans les documents de planification :

- moindre consommation de foncier extensif,
- conception de projets urbains articulant les différentes politiques entre elles,
- approche de plus en plus intercommunale.

Perspectives pour 2012 ou années à venir :

- conduire les réflexions (CAGB et SMSCoT) permettant d'intégrer les dispositions Grenelle (obligatoires ou pas) dans le SCoT avant le 01/01/16,
- mise en place des outils permettant d'évaluer les effets attendus du SCoT,
- poursuite de la mise en œuvre auprès des communes.

B/ Sensibilisation à la préservation des ressources naturelles

I. Aides pour la réalisation de projets de sensibilisation à l'environnement

Depuis 2011, un règlement d'aides est en vigueur pour l'attribution de subventions environnement. Les projets doivent répondre à des critères stricts : thématiques, bénéficiaires (associations et communes du Grand Besançon), publics cibles (grand public et périscolaires), territoire d'action (au moins 1 commune du Grand Besançon), inscription de l'action dans une démarche de développement durable, coût du projet...

Actions engagées ou réalisées dans le cadre de la biodiversité :

- ligue de protection des oiseaux : animation nature,
- société d'horticulture de Franche-Comté : Cité des plantes 2011 + animation grand public dans le cadre de l'opération fleurissement,
- CFPPA Châteaufarine : sensibilisation des élus et agents communaux dans le cadre de l'opération fleurissement.

L'année 2011 a été une année test. L'information du dispositif auprès des associations et des communes a été renouvelée et la mise en ligne prochaine du dossier de demande de subvention va accroître la connaissance de cet outil.

Perspectives pour 2012 ou les années à venir :

- maintien en 2012 d'une enveloppe budgétaire pour le soutien aux projets de sensibilisation à l'environnement,
- poursuite de l'opération Fleurissement (16^{ème} édition).

2. Partenariat avec le Conservatoire botanique

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et le Conservatoire botanique s'associent afin d'améliorer la connaissance de la flore et des habitats naturels, de favoriser la biodiversité et de la faire connaître sur le territoire du Grand Besançon.

Objectifs de la convention :

- connaître et évaluer la flore et les habitats sur le Grand Besançon,
- accompagner les politiques publiques,
- informer sur la flore et la végétation.

En 2011 :

- inventaire floristique d'1/3 des sites identifiés comme d'intérêt communautaire au titre de la directive européenne habitats,
- 180 ha de cartographie d'habitats sur les sites de projets identifiés dans le cadre de la Charte paysagère,
- définition des éléments qui feront l'objet de la réalisation d'une exposition sur la flore et les habitats naturels du Grand Besançon.

Les perspectives pour 2012 sont en cours de définition :

- inventaire de la flore sur 1/6 à 1/3 des communes de l'agglomération et élargissement au thème de l'entomofaune,
- poursuite des inventaires sur les habitats d'intérêt communautaire européen,
- réalisation de l'exposition sur les habitats naturels du Grand Besançon.

C/ Trame verte et bleue

1. La Charte paysagère des collines de la vallée du Doubs

Un diagnostic a été réalisé en 2010. Actuellement la formalisation de l'engagement politique est en cours et les premiers projets sont à l'étude dans les communes.

A travers cette charte, plusieurs objectifs sont recherchés :

- porter une attention particulière au territoire de la vallée du Doubs et ses collines qui constituent un site emblématique pour ses habitants et pour ses visiteurs,
- entretenir et valoriser le patrimoine paysager de la vallée : sites naturels, points de vue, petit patrimoine bâti,
- engager une démarche partenariale afin d'entretenir et dynamiser ces collines,
- partager entre les maires de la vallée les objectifs et identifier les actions de préservation et mise en valeur de ce patrimoine.

Les résultats attendus sont les suivants :

- choix de formaliser l'engagement politique à travers une charte à signer au printemps 2012,
- diagnostic écologique des sites (cartographie des habitats réalisée par le Conservatoire Botanique FC),
- rôle du Grand Besançon :
 - animer la démarche d'ensemble : diagnostic, documents de projets, diagnostic écologique, accompagnement paysager dans le cadre d'une convention avec le CAUE,
 - accompagner des projets spécifiques à définir ; un premier travail a été réalisé (aqueduc de Vaire-Arcier, site d'Avanne, Parc agricole et paysager de Chalezeule...).

Les perspectives pour 2012 :

- délibérations des communes et signature de la Charte paysagère des collines,
- accompagnement des premiers projets,
- mise en place d'animations paysagères avec le CAUE.

D/ Espaces agricoles

En 2010, le Grand Besançon a signé avec 6 partenaires locaux (Chambre d'agriculture, l'association AFIP, Lycée agricole de Dannemarie, la Région FC, le Département du Doubs et la Ville de Besançon) la Charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine.

Délibération du Conseil de Communauté du vendredi 17 février 2012
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

11117

Ses objectifs sont les suivants :

- maintenir une agriculture dynamique,
- favoriser la création d'activités agricoles diversifiées,
- développer les liens entre ville et campagne,
- favoriser les démarches de développement durable.

Parallèlement, le projet de SCoT identifie 5 secteurs à enjeux agricoles spécifiques, dont l'un sur le Plateau. En 2010 et 2011, le Grand Besançon et ses partenaires ont donc mené une étude foncière et agricole sur le secteur du Plateau.

La restitution de cette étude a permis de pointer les éléments de diagnostic suivants :

- 10 ha urbanisés par an entre 2001 et 2010,
- des projets d'aménagement inscrits aux PLU sur 200 ha,
- l'urbanisation touche de manière diffuse l'ensemble des exploitations,
- des parcelles très éclatés qui semblent nécessiter une réorganisation.

Elle souligne également que les 41 exploitations dont le siège est sur le secteur sont pérennes (jeunes exploitants ou exploitants avec repreneurs).

En 2012, le Grand Besançon travaillera avec la Chambre d'agriculture et ses partenaires à une réflexion sur la pérennité de ces espaces agricoles ainsi que sur une réorganisation parcellaire.

V. Epanouissement de tous les êtres humains

Le défi pour le Grand Besançon est de permettre à chacun d'accéder à une qualité de vie globale : logement décent, qualité du cadre de vie, accès aux soins, à l'éducation, égalité des chances, pratiques culturelles...

A/ Accès à la culture

I. Le Conservatoire à rayonnement régional

Les partenariats entre le Conservatoire à Rayonnement Régional et L'Education Nationale doivent être connus et reconnus, afin que la spécificité de ces écoles soit lisible, ainsi que le rayonnement du CRR.

Par cela, le CRR entend œuvrer pour la pérennisation des classes CHAM à Planoise et le développement de la pratique musicale.

Plusieurs actions traduisent cette volonté :

- action sur Planoise :
 - mise en place de classes horaires aménagées musique et danse (CHAM),
 - convention avec l'Association 35 Léz'arts pour une étude et un soutien aux élèves CHAM durant le temps scolaire d'études du soir,
 - pôle Formation Musicale le mercredi matin pour les enfants,
 - 20 h de DUMIste pour 800 élèves environ,
 - concerts donnés par le CRR sur Planoise.
- actions dans les autres quartiers :
 - 15 h DUMIste,
 - action sur l'école Jean Macé depuis plusieurs années, 144 enfants touchés (CHAM en préfiguration),
 - classes CHAM dans plusieurs écoles, collèges et lycée.
- autres actions :
 - label « Conservatoire à Rayonnement Régional » : création des départements « Musiques Anciennes » et « Musiques Actuelles »,
 - partenariat avec la Rodia et le Bastion pour le développement du département « Musiques Actuelles ».

Ces actions sont mises en œuvre par le biais de partenariats sous forme en général de conventions sur une ou plusieurs années scolaires.

Les résultats attendus ou obtenus correspondent en tout point aux objectifs fixés.

Les perspectives :

- pérenniser les partenariats existants et en développer davantage afin d'étendre le rayonnement du CRR,
- inaugurer de la Cité des Arts par de nombreux projets mis en œuvre,
- étendre et développer l'Action culturelle du CRR.

2. Le Réseau des écoles de musique

L'animation du réseau des écoles de musique du Grand Besançon génère notamment la réalisation d'un programme d'actions culturelles.

En 2011, se sont déroulés :

- 5 concerts sur les cuivres : Auxon-Dessous, Besançon (+ ateliers de présentation et de pratique), Amateurs en scène, Deluz, Musée des maisons comtoises à Nancray,
- la poursuite de la pratique collective régulière pour les cordes du milieu associatif : ensemble à cordes à vocation pédagogique pour les écoles de musique associatives, porté par l'EMICA.

Différents objectifs sont recherchés :

- valoriser des familles d'instruments auprès du grand public,
- mettre en situation des musiciens élèves auprès d'un public,
- favoriser la rencontre des enseignants du territoire,
- faire connaître les familles d'instruments auprès d'un public cible pour les écoles de musique,
- favoriser la mise en place de pratiques collectives régulières dans le parcours de formation d'un musicien élève,
- contribuer à l'animation du territoire.

Les concerts visent également à animer le territoire par une recherche d'équilibre de proposition de concerts sur les communes du Grand Besançon par secteur.

A cela s'ajoute le croisement avec d'autres champs de compétences du Grand Besançon : le tourisme avec une participation sur le programme estival « au fil du Doubs », l'environnement avec des propositions musicales sur les marchés de producteurs locaux et sur l'événement « partie de campagne ».

Musicalement parlant, l'organisation de ces concerts favorise la rencontre entre enseignants du territoire d'une même famille d'instruments.

Ces concerts ont permis à quelques jeunes musiciens de goûter à la pratique collective en grand ensemble impactant favorablement dans sa formation musicale, notamment sur la justesse, le tempo...

L'ensemble à cordes à vocation pédagogique, mis en place depuis 2 ans, s'est constitué autour d'un noyau dur de musiciens motivés, de leurs parents (pour les mineurs), mixant des adultes et des enfants. Cet ensemble se produit au maximum 5 fois par an.

L'animation du réseau des écoles de musique reposant sur la valorisation d'instruments, l'année 2012 devrait proposer un concert grand public sur les saxophones sur une commune hors Besançon.

Concernant les cuivres, une proposition de projet en milieu scolaire devrait être mise en œuvre par la MJC Palente, sur les secteurs Est ou Nord-Ouest.

Un projet en périscolaire est en cours de discussion autour de la flûte à bec entre le Conservatoire et l'école primaire de Montfaucon. Ce territoire présente des opportunités intéressantes par rapport à la présence du festival Musiques Anciennes et le projet de future école de musique sur le Plateau.

L'ensemble à cordes poursuit pour sa 3^{ème} année son action. Un bilan sera effectué en juin 2012 dans le cadre de la fin de la convention qui lie le Grand Besançon et l'EMICA sur cet ensemble.

B/ Scolarisation des enfants du voyage

Depuis 2007, une association a mis en place un camion-école qui se déplace sur les aires du Grand Besançon afin d'enseigner les bases de la lecture et de l'écriture aux enfants du voyage et de constituer un préalable à une scolarisation future dans l'enseignement classique. Le Grand Besançon a participé à l'investissement nécessaire à la mise en place du camion-école et participe chaque année à ses frais de fonctionnement.

Parallèlement, un groupe de travail constitué d'élus, d'enseignants et de partenaires agissant autour de la scolarisation des enfants du voyage s'est constitué afin de repérer les actions à mener dans le domaine.

C/ Circuits pédestres et VTT

Le Grand Besançon aménage progressivement un réseau de circuits de randonnées pédestres et VTT sur l'ensemble de ses communes membres sous la forme d'un maillage de boucles et de liaisons.

Une 1^{ère} phase d'aménagement s'est terminée à l'été 2011 sur la zone « Massif du Jura » du Grand Besançon (Plateau). 18 boucles pédestres et 6 boucles VTT sont en place.

Ces réalisations visent plusieurs objectifs :

- satisfaire aux besoins de loisirs des habitants et des touristes, du promeneur du dimanche aux sportifs,
- faire découvrir les richesses du patrimoine naturel et culturel des communes, en lien avec la Charte Paysagère en cours d'élaboration,
- inciter à préserver les ressources et le milieu naturel en canalisant les pratiques sur des itinéraires définis.

La poursuite de la mise en place des circuits pédestres et VTT se poursuivra en 2012 sur les autres secteurs du Grand Besançon, d'abord sur la Vallée du Doubs, puis sur la partie Nord du territoire.

D/ Parties de campagne

Cette action permet aux habitants de visiter les fermes et rencontrer les agriculteurs qui travaillent à côté de chez eux. Elle les sensibilise sur l'impact de l'agriculture sur les paysages, l'environnement, l'activité locale, les circuits courts et crée un moment de convivialité et de découverte du patrimoine ou culturelle (co-portage service tourisme culture) : concerts, visites.

Thème 2011 : les pratiques agricoles du Premier Plateau, leurs évolutions et effets pour les paysages, milieux naturels, formes d'habitats et bâtiments.

Au cours de l'année, plusieurs visites ont été organisées (fermes, marais de Saône, Musée des Maisons Comtoises...).

VI. Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommations responsables

A/ Achats responsables

Le nouveau Code des marchés publics permet à l'acheteur public d'intégrer des caractéristiques environnementales dans ses marchés sans être discriminatoire, pour autant qu'il le fasse dans le respect des principes généraux régissant la commande publique.

Actions mises en œuvre au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- moyens d'impression et de reprographie :
 - en interne : l'achat de photocopieurs multifonctions a permis de limiter l'utilisation des imprimantes individuelles, et donc de réduire les coûts de consommation papier (utilisation du recto verso) et d'électricité (logo « Energy Star »),
 - en externe : le titulaire du marché de services de reprographie et impression a le label Imprim'Vert®.
- fournitures administratives :
 - la CAGB achète du papier 100 % recyclé non chloré pour la Direction de la Gestion des Déchets ; ce n'est pas encore étendu aux autres services en raison du coût plus élevé et de la couleur moins blanche (ne convenant guère pour les courriers officiels),
 - les titulaires du marché de fournitures d'enveloppes, de cartes de visite, et de papier à en-tête ont également obtenu le label Imprim'Vert®,
 - par ailleurs les commandes de fournitures administratives sont regroupées au maximum afin de limiter les déplacements des transporteurs,
- réunions / réceptions :
 - réunions : la CAGB n'achète plus d'eau en bouteille plastique ; l'eau servie est La Bisontine plate en carafe et la pétillante en bouteille en verre. Des verres en verre sont utilisés pour les Bureaux et réunions du lundi ; pour les autres réunions ce sont des gobelets en carton donc recyclables,
 - réceptions : parmi les 5 attributaires du marché de services de traiteurs, Doubs Pâturage propose des produits issus de l'agriculture biologique. Ce même prestataire réfléchit pour investir dans des plateaux repas réutilisables. Des nappes en tissu et des verres en verre sont exigés pour toutes les réceptions,
 - marché de services pour les opérations de manutention : le marché intègre une clause sociale (article 14). Ainsi le titulaire du marché JPL Services réserve 7 % du temps de travail nécessaire à l'exécution des prestations à une entreprise d'insertion. JPL emploie également en CDI une personne en insertion (par l'intermédiaire du PLIE),
- achat de mobilier : les fournisseurs ont opté pour une démarche écologique : normes européennes de fabrication, label PEFC. Par le biais de ses achats, la collectivité encourage l'usage de bois bénéficiant d'une éco-certification reconnue de type PEFC, FSC, ou équivalent, garantissant qu'il provient de forêts gérées durablement.

Les applications sont les suivantes :

- marché fournitures administratives concernant le papier,
- marché papier à en-tête, enveloppes, et cartes de visites,
- achat de mobilier pour les services de la CAGB,
- l'exigence de gestion durable des forêts peut être formulée dans les spécifications techniques (art. 6 du CMP) ou figurer parmi les critères de choix des offres (art. 53 du CMP). Le recours aux variantes (art. 50 du CMP) est un autre moyen d'intégrer cette exigence au stade des spécifications techniques,
- recyclage des cartouches des photocopieurs : collecte par Emmaüs Besançon puis recyclage par une entreprise d'insertion (Les Ateliers du bocage),
- circuits VTT : les marchés publics passés par le Grand Besançon comportent également des clauses environnementales : peinture avec eco-label pour le balisage, préconisations spécifiques pour la gestion des déchets... Le balisage des circuits est assuré par des associations d'insertion (marché réservé). Depuis 2009, 312 heures de travail ont été effectuées par des personnes en situation d'insertion professionnelles.

B/ Réduction des productions de déchets

1. Mise en place de la redevance incitative

Chaque année, près de 39 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles (non recyclables) destinées à être incinérées sont collectées par le Grand Besançon.

Pour parvenir à réduire de façon importante les déchets résiduels produits par les habitants, le Grand Besançon a pris la décision, par une délibération de mars 2010, d'instaurer un dispositif financier pour encourager les habitants à réduire et bien trier leurs déchets. Une redevance incitative basée pour une part importante sur le poids de déchets résiduels produits, puis, dans une moindre mesure, sur le nombre de levées du bac à déchets entrera en vigueur à partir de 2012.

En effet, pour atteindre l'objectif majeur de réduction des déchets, l'implication des usagers est fondamentale.

De manière concertée, le SYBERT et la Direction ont décidé de développer un ensemble d'actions visant la réduction du gisement de déchets à incinérer l'amélioration du bilan environnemental de la gestion des déchets :

- instaurer une Redevance Incitative basée sur la pesée embarquée,
- sensibiliser à la prévention des déchets, notamment en habitat dense,
Dans un souci d'équité et afin de compenser les handicaps de la population résidant en habitat collectif dense, il est apparu nécessaire de mettre en place un dispositif d'accompagnement. L'objectif est de donner aux habitants de ces quartiers les mêmes leviers de réduction des déchets et de maîtrise des charges liées au logement. En outre, la maîtrise des éco-gestes apporte un sentiment d'intégration et d'implication dans la vie du quartier et de la ville,
- développer un plan de prévention des déchets (PLP). Le PLP, porté par le SYBERT, comporte plusieurs actions :
 - organiser un système de compostage local des biodéchets, en habitat individuel et collectifs,
 - favoriser le réemploi des objets à travers le développement de l'activité de ressourcerie : cela permet d'économiser « l'énergie » grise des produits manufacturés,
- améliorer le bilan environnemental des installations de traitement :
 - créer localement un centre de tri pour éviter l'export des déchets recyclables,
 - créer un quai de transfert pour optimiser le transport des déchets,
 - fermer un four de capacité de 3t/heure, incinérant 20 000 à 25 000 t de déchets / an : cela limitera l'émission de GES et permettra une baisse de consommation de gaz (5 000 MWh pour les deux fours).

C/ Sensibilisation du personnel au développement durable

Depuis 2010, le Grand Besançon, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon, la Région, le Département, la Ville de Besançon et le CCAS de Pontarlier ont mis sur pied, en partenariat avec le CNFPT, un programme de sensibilisation au développement durable de l'ensemble des agents de toutes ces collectivités.

En 2010 et 2011 se sont tenus des théâtres-forum qui ont permis aux agents d'approcher de manière ludique la notion de développement durable, à travers des situations vécues sur le terrain. La présence des agents d'autres collectivités a donné lieu à des discussions constructives, grâce aux retours d'expériences. Ces sessions ont été animées par la Compagnie Les 3 Sœurs et se sont déroulées à la Région, au CTM et au Centre Diocésain (26 agents CAGB).

En mai 2011, nous avons réalisé un séminaire des cadres sur la thématique « Intégrer le développement durable dans les politiques et le management des collectivités ». Destiné aux cadres des collectivités (DGS, DGA, directeurs de la Ville, du GB, de la Région, du Département et de Pontarlier), il a réuni 71 personnes, dont 13 agents de la CAGB.

De même le Grand Besançon, à travers sa politique de ressources humaines, applique cette approche de développement durable à travers la Charte de la diversité et de l'égalité des chances.

Des approches métier sont également développées, notamment les stages d'éco-conduite de l'ensemble des agents conducteurs de PL de la Direction Gestion des Déchets.

Enfin, nous travaillons actuellement à la réalisation du guide de l'éco-agent, destiné aux agents de la Ville de Besançon, du Grand Besançon et du CCAS. Il constituera un outil précieux pour la sensibilisation et l'information des agents sur les éco-gestes et éco-comportements au travail. Il rassemblera des astuces, des chiffres-clés, des retours d'expériences d'autres collectivités. Elaboré par et pour les agents, il sera disponible début 2012.

Le programme de formation 2012 est en cours d'élaboration. Il intégrera de nouvelles actions à destination des cadres des collectivités, suite logique du premier séminaire. Il privilégiera également de nouvelles formations adaptées aux besoins des agents, notamment la construction BBC et l'utilisation des produits éco-responsables.

Ces actions visent à sensibiliser le personnel sur les questions de développement durable au quotidien et dans leurs missions professionnelles.

Perspectives pour 2012 :

- nouvelles actions de formation : par ex. construction BBC,
- guide de l'éco-agent rédigé avec des agents volontaires.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 24 FEV. 2012